

## Le Cneser rejette la répartition des moyens pour 2016 par 63 voix contre, 3 pour et 4 abstentions

Paris - Publié le jeudi 17 décembre 2015 à 18 h 42 - Actualité n° 58594 - Imprimé par ab. n° 13929

Le Cneser rejette la répartition des moyens aux établissements d'enseignement supérieur en 2016 par 63 voix contre, trois pour et quatre abstentions lors de sa session du 17/12/2015. Le montant global de la subvention pour charge de service public pour l'ensemble des établissements du programme 150 « Formation supérieures et recherche universitaire » en 2016 s'élève à 11,82 Md€. Il se décompose en 10,57 Md€ de masse salariale, 1,32 Md€ de budget de fonctionnement et 70,7 M€ de mise en réserve.

L'Etat précise dans sa note que « en plus de ces moyens, les opérateurs du supérieur bénéficient de moyens destinés à leur immobilier, des crédits budgétaires pour la prise en charge des dépenses de sécurité et accessibilité (25 M€), comme des crédits extra-budgétaires (330 M€, dont 220 M€ pour les sites sélectionnés au titre de l'opération campus et 128 M€ au titre de l'opération Plateau de Saclay) ». La masse salariale des établissements qui ne sont pas encore passés aux RCE ne figure pas dans cette répartition. News Tank a obtenu les explications de vote de plusieurs syndicats.

---

### Ce que prévoit le texte

- Dans le cadre du plan pluriannuel, 1 000 emplois nouveaux sont créés en 2016, dont 346 emplois au titre des politiques de site.
- Le financement unitaire en 2016 de ces emplois est, comme en 2015, de 30 176 € en part d'année en 2016, et de 59 730 € en année pleine à compter de 2017.
- Le taux de cotisation au CAS "pensions" reste constant en 2016 par rapport à 2015, à hauteur de 74,6 %.
- Comme en 2014 et en 2015, le ministère poursuit la réforme qui vise à compenser intégralement l'impact sur les droits d'inscription des étudiants boursiers sur critères sociaux dans les établissements d'ici à 2017.
- L'Etat compense l'équivalent des droits d'inscriptions de master, soit 256 €, aux établissements porteurs d'un ESPE, pour chaque fonctionnaire stagiaire bénéficiant d'un mi-temps de formation à l'ESPE.

#### Programmes 172 et 193 : avis négatif

Le Cneser a également rejeté le budget du programme 172, « Recherches scientifiques et technologiques », de 6,26 Md€, par quatre voix pour, 55 voix contre, deux abstentions ; ainsi que le programme 193, « Recherche spatiale », de 1,44 Md€, par quatre voix pour, 45 voix contre et 16 abstentions.

### Explication des votes au Cneser

« Le budget qui nous a été présenté est en totale contradiction avec les objectifs de la Stranes »,  
P. Chantelot, Snesup-FSU

« Le budget qui nous a été présenté est en totale contradiction avec les objectifs de la Stranes, qui sont pourtant inscrits dans la loi », déclare Pierre Chantelot, secrétaire national délégué à la formation, Snesup-FSU à News Tank le 17/12/2015.

« Quant à la répartition, elle est loin d'être équilibrée. Alors que l'université accueille une grande partie des étudiants, on accorde davantage aux écoles d'ingénieurs. On donne aussi des postes aux Comue alors qu'il s'agit pour le moment de coquilles vides. Et quand on demande au ministère de s'expliquer, il répond que nous sommes en crise. Mais la formation et la recherche sont justement une réponse à cette crise ! Un fossé est véritablement en train de se creuser entre le ministère et les instances, y compris la CPU qui a voté contre. »

#### « Le SNPTES déplore le décalage entre l'ambition et sa traduction en moyens »

« Le SNPTES déplore le décalage entre l'ambition maintes fois réaffirmée par les plus hautes autorités de l'Etat et sa traduction en moyens dans le projet de loi de finances 2016 », affirme le syndicat le 17/12/2015.

« Si la création de 1 000 emplois comme tous les ans depuis 2013 est une nécessité, ce ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Ces 1 000 créations sont battues en brèche par des universités exsangues sur le plan comptable. Les suppressions de postes qui accompagnent ces créations sont des variables budgétaires permettant aux établissements de boucler difficilement des budgets à l'équilibre ».

« Comme l'indique un récent rapport de la cour des comptes, les crédits annulés en 2015 pour 415 millions d'euros risquent, pour la plupart des opérations, de devenir des reports de charges pour 2016, fragilisant encore plus les budgets des établissements. »

#### « La CGT dénonce les politiques d'affectation des moyens qui ont transformé le budget en levier de réforme structurelle »

« La CGT dénonce donc d'une part les annonces budgétaires qui dissimulent de véritables stagnations, voire des régressions, d'autre part, les politiques d'affectation des moyens qui ont transformé le budget en levier de réforme structurelle », déclare le syndicat le 17/12/2015.

« Pour sortir l'enseignement supérieur et la recherche de cette situation, la CGT propose de :

- soustraire l'ESR de la contrainte de réduction des dépenses publiques, suivant en cela la recommandation du comité Stranes ;
- programmer un plan pluriannuel d'emplois statutaires à la hauteur des ambitions affichées par la Stranes et la SNR ;
- rendre aux établissements d'enseignement supérieur les moyens de fonctionner et stopper les regroupements budgétaires ;
- mettre fin à la politique déstabilisatrice des primes de performance et d'individualisation des rémunérations ;
- utiliser une partie du CIR, en premier lieu en supprimant la possibilité de déduire les mêmes salaires dans le CIR et dans le CICE et d'octroyer ces recouvrements au budget de l'ESR ;
- stopper le foisonnement des structures de valorisation et réorganiser le transfert technologique irriguant l'industrie française dans un cadre simple, efficace et articulé au plus près des organismes publics de recherche. »

Par ailleurs, la CGT regrette que le Cneser soit consulté sur trois programmes de la Mires mais ne soit « ni informé ni consulté sur les autres financements publics de la recherche, comme ceux financés par le ministère de la défense, de l'industrie ou de l'écologie, les collectivités territoriales (CPER) et les budgets du PIA. En dehors du parlement, il n'y a donc aucune instance représentative qui dispose de l'ensemble des informations pouvant permettre d'analyser l'évolution de la politique publique de recherche dans son ensemble. »

## Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche



Organisme consultatif sur la politique d'enseignement supérieur et de recherche et peut être amené à intervenir sur des questions disciplinaires. Il est consulté en amont de toute décision politique par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Il est présidé par le ministre en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

### Avis sur :

La répartition des dotations d'équipement et de fonctionnement et des emplois entre les différents établissements

L'habilitation des établissements publics d'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux

La création des EPCSCP ou des écoles/instituts

La carte des formations supérieures et de la recherche.

### Composition :

68 membres dont :

5 représentants des chefs d'établissements : 4 représentants de la CPU (Conférence des présidents d'université) et 1 représentant de la Cdefi (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs)

22 représentants des enseignants chercheurs

11 étudiants

1 représentant des personnels scientifiques et des bibliothèques  
6 représentants des personnels Biatoss

23 personnalités des milieux éducatif, scientifique, économique et social (un député, un sénateur, un membre du Conseil économique, et environnemental, des représentants des organisations syndicales et patronales...)

Membres élus ou nommés pour 4 ans (2 ans pour les étudiants)

---

### Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

25, rue de la Montagne-Ste-Geneviève

75005 Paris - FRANCE

Téléphone : 01 55 55 64 92

